

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Mémoire déposé par Raymond Quenneville, le 18 mai 2023

Monsieur le président,

Je sou mets ce court mémoire à titre de citoyen préoccupé par l'avenir de nos sociétés et de notre environnement.

À mon avis, le principal problème relié au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain tient du fait que l'on fait fi de l'urgence climatique actuelle et de la nécessité d'agir avec diligence et précaution pour tout projet futur.

D'abord, nous ne devrions jamais envisager d'exporter des déchets chez nos voisins comme on s'apprête à le faire en voulant disposer les résidus fins issus des grandes régions urbaines vers une petite localité comme Champlain. Cela ne peut que déresponsabiliser ceux qui génèrent et ceux qui gèrent ces déchets en leur offrant une solution facile et irresponsable. L'expression « pas dans ma cour » prend ici tout son sens. On a vu récemment les dépotoirs de textiles ou encore de mauvais plastiques provenant du Canada qui ont été envoyés vers d'autres pays sans se soucier de la qualité de nos exportations ni de la capacité de ces pays à gérer ces immenses quantités de matériaux parfois contaminés. Il appartient, je crois, aux pays, comme aux régions producteurs de déchets, d'en assurer la saine gestion.

De plus, le transport par camions de ces tonnes de déchets augmente notre empreinte carbone alors que nous devrions penser à la réduire. L'augmentation du transport routier par véhicules lourds ne fait que contrecarrer les efforts consentis par les citoyens pour réduire les émissions de GES. L'achat de crédit carbone pour compenser les projets polluants, tel que proposé par le promoteur du projet, est aussi une bien mauvaise avenue.

Finalement, les activités d'Énercycle en Mauricie sont loin d'être exemplaires, voire gênantes. La compagnie ne recycle qu'une infime partie de ce que la population de la Mauricie s'efforce de trier, de laver et de mettre au bac bleu. Leur performance en ce domaine est parmi les pires de la province. Ils viennent tout juste de distribuer des bacs à composts au lieu d'envisager des options plus vertes comme le font les municipalités de Nicolet et de Québec. Cette approche qui date des années 1990 implique beaucoup de cueillette par camion donc encore plus de GES. Par surcroit, ils vont transporter tous ces résidus par camion vers d'autres régions puisque nous n'avons toujours pas de centre de biométhanisation en Mauricie et que la construction d'une telle usine prendra assurément plusieurs années, si toutefois elle se concrétise. La capacité d'Énercycle de livrer la marchandise dans le cadre d'un tel projet, tout en respectant les principes de précaution, est loin d'être démontrée. Ce dernier, devrait plutôt concentrer ses énergies futures à améliorer sa performance environnementale dans le cadre de ses activités en Mauricie.

Pour ces raisons, je propose que le nouveau centre de Champlain soit réservé exclusivement aux résidus et déchets provenant de la Mauricie et du centre du Québec et que l'ampleur de son agrandissement soit revue en conséquence.

Raymond Quenneville, résident de Champlain